



Stratégie

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)

Version 6.0

État : 23 juin 2022

Table des matières

1. Avant-propos.....	3
2. Les défis de l'ISFM.....	4
3. Mission.....	5
4. Objectifs clés.....	6
5. Sous-objectifs / mesures / variables / objectifs	7
6. Controlling stratégique.....	15

1. Avant-propos

Développer une stratégie n'a de sens que lorsque celle-ci se fonde sur une analyse concrète des objectifs que l'on souhaite atteindre et qu'elle est actualisée régulièrement.

Pour que le texte ne se limite pas à des idées abstraites et générales, nous avons formulé toute une série de sous-objectifs pour chaque objectif clé, en précisant les projets et les mesures devant permettre de les atteindre. Là où cela s'est avéré nécessaire et indiqué, nous avons également défini clairement les méthodes d'évaluation, les échéances et les compétences de façon à ce que nous puissions à l'avenir utiliser ce document stratégique comme guide pratique dans notre travail. Nous procéderons régulièrement à une comparaison entre ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé en mettant à jour le présent document en fonction des derniers développements.

Monika Brodmann Maeder

2. Les défis de l'ISFM

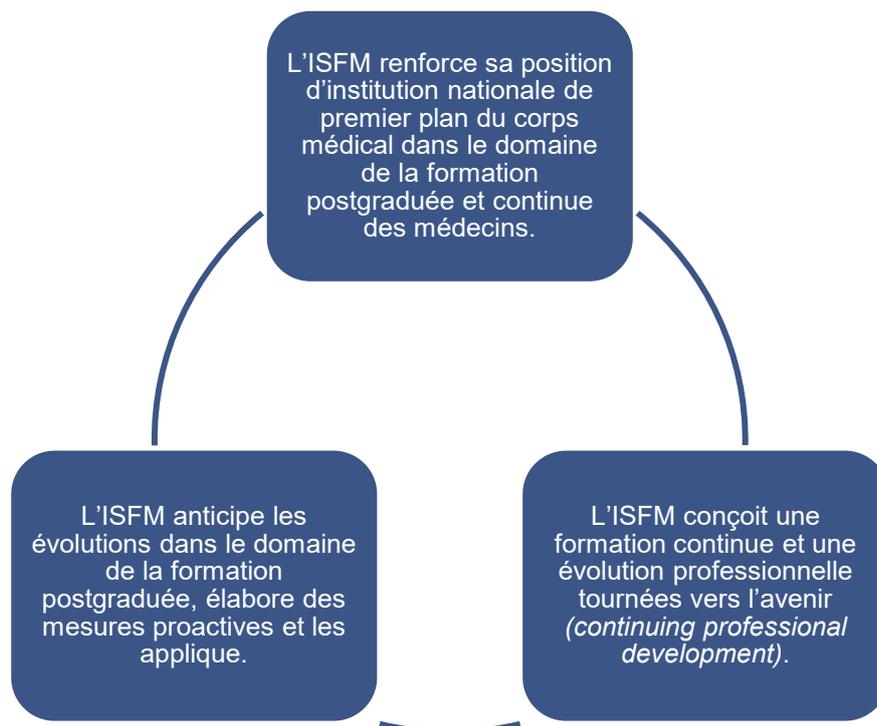
- Positionnement comme centre d'excellence pour que la conception et le développement de la formation postgraduée et continue reste en main des médecins
- Prise en compte des changements sociétaux, des changements structurels et des conditions-cadres du domaine de la santé ayant un impact sur la formation postgraduée et continue
- Développement de la formation postgraduée pour répondre aux besoins du système de santé en termes de quantité et de qualité
- Changement de paradigme et développement d'un dispositif pour une « formation postgraduée basée sur les compétences »
- Soutien aux formatrices et formateurs (*teach the teachers*) avec la garantie des ressources nécessaires
- Création explicitement motivée de nouveaux titres de spécialiste et d'autres qualifications au sein d'un système structuré de manière logique
- Conception de la formation continue et développement au sens d'un *continuing professional development*
- Application et introduction de méthodes d'évaluation pertinentes
- Maintien et développement d'une entreprise de services efficace axée sur les besoins de ses clients
- Optimisation de la définition et de l'enseignement des objectifs de formation généraux et spécifiques
- Conciliation entre carrière académique et formation postgraduée

3. Mission

L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) se définit comme le garant de la formation médicale postgraduée et continue. Sur mandat de la Confédération, il veille à ce que les médecins bénéficient et continuent de bénéficier d'une formation postgraduée et continue de qualité élevée axée sur les besoins de la population. L'ISFM s'assure que

- la formation médicale postgraduée et continue soit réglementée de manière adéquate et mise en œuvre avec efficacité et efficience
- la formation médicale postgraduée et continue soit conçue par les médecins eux-mêmes
- tous les acteurs impliqués, en particulier les établissements de formation postgraduée, obtiennent le meilleur soutien et les meilleurs incitatifs possibles pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées

4. Objectifs clés



Éléments clés :

- Positionnement actif comme centre de compétences vis-à-vis de l'OFSP, de la CDS, de H+, d'autres institutions et du grand public
- Positionnement adéquat au sein du corps médical (en particulier clarification du rapport à la FMH)
- Renforcement du rôle de laboratoire d'idées et prise d'influence grâce à une définition, à une communication et à une mise en œuvre proactives des positions de l'ISFM en lien avec l'évolution de la formation médicale
- Implémentation à large échelle de la formation postgraduée basée sur les compétences
- Développement des offres dans le domaine de la formation postgraduée et continue (*teach the teachers, faculty development, projets et soutien de projets, e-learning et blended learning*)
- Garantie de la continuité entre formation universitaire et formation postgraduée
- Optimisation de l'organisation du travail et des procédures (direction/secrétariat, Comité/Plénum, commissions/sociétés de discipline)
- Multiplications des contacts internationaux pertinents
- Poursuite du développement de la formation continue (documentation, contenus, structure, CPD) au sens d'une preuve crédible de la responsabilité endossée par le corps médical

5. Sous-objectifs / mesures / variables / objectifs

Objectif 1 : L'ISFM renforce sa position d'institution nationale de premier plan du corps médical dans le domaine de la formation postgraduée et continue des médecins

N°	Sous-objectifs	Mesures	Variables / objectifs	Objectif atteint
1.1	<p>Garantie à long terme des propres ressources et développement de structures assurant l'indépendance nécessaire pour agir de manière autonome</p> <p>Positionnement en centre de compétences indépendant et établissement d'une propre marque forte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un argumentaire - Trouver une solution avec le CC avant une éventuelle proposition à la Chambre médicale - Étudier les avantages et les inconvénients d'un modèle « ISFM en tant qu'identité juridique propre » 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des Statuts - Conflits de compétences résolus - Les médecins savent que les titres de spécialiste sont des titres fédéraux et connaissent le rôle de l'ISFM en tant qu'organisation mandatée par l'État. 	☹
1.2	<p>Prise de position stratégique et politique quant au développement de la formation postgraduée et continue et aux autres évolutions sociétales et politiques ayant un impact sur la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger des prises de position sur les problèmes actuels de la formation postgraduée et continue, les diffuser et les mettre à jour <ul style="list-style-type: none"> • Sur les problèmes liés à l'évolution des structures et des ressources qui sont importantes pour la formation médicale • Sur le travail à temps partiel • Sur l'augmentation des tâches administratives au détriment des tâches cliniques dans les hôpitaux 	<p>Min. 1 prise de position par année, mise à jour des prises de position existantes</p>	☺

N°	Sous-objectifs	Mesures	Variables / objectifs	Objectif atteint
1.3	Défense / mise en œuvre proactive des points de vue et positions politiques en matière de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et défendre activement nos positions auprès de l'État, des hôpitaux, des facultés et d'autres institutions - Encourager et appuyer le financement de la formation postgraduée auprès des décideurs - Analyser la répartition des médecins spécialistes en collaboration avec l'OFSP, la CDS et l'OBSAN et, le cas échéant, définir des mesures <p>Compléter les critères au chiffre 5 des programmes : les établissements de formation postgraduée doivent justifier l'utilisation des fonds alloués</p>	<p>La convention intercantonale sur le financement est maintenue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les responsables des établissements de formation postgraduée disposent de ressources suffisantes. 	😊
1.4	<p>Optimisation des processus d'assurance-qualité et d'évaluation dans la formation postgraduée</p> <p>Participation active et analyse des évolutions dans la didactique médicale, soutien aux formatrices et formateurs</p>	<p>Promouvoir de façon ciblée l'enquête de l'EPFZ, les visites, les EMiT et les EPA, et poursuivre leur développement</p> <p>Recours au personnel scientifique, promotion de projets, Award, soutien ponctuel à des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête Note > 5 ; participation > 70 % - EMiT > 80 % jusqu'en 2019 - Visites > 200 par an - Promotion de projets chaque année à partir de 2019 (150 000), Award chaque année. Symposium MedEd (événement national consacré à la formation médicale) avec > 300 participants - Intégration de l'enquête de l'EPFZ dans le logbook électronique 	😊

N°	Sous-objectifs	Mesures	Variables / objectifs	Objectif atteint
1.5	Reprise des développements internationaux de la <i>Medical Education</i> dans la formation médicale suisse	<p>Intégrer les examens de spécialiste des European Boards dans les programmes de formation postgraduée</p> <p>Clarifier la question de la reconnaissance ou de la reprise des certificats européens ou internationaux (qualifications de l'UEMS / de ses sections)</p>	Nombre d'examens UE repris	☺

Objectif 2 : L'ISFM anticipe les évolutions dans le domaine de la formation postgraduée, élabore des mesures proactives et les applique

N°	Sous-objectifs	Mesures	Variables / objectifs	Objectif atteint
2.1	Actualisation / amélioration continue de la Réglementation pour la formation postgraduée, des programmes pour les titres de spécialiste, formations approfondies, formations complémentaires et formations approfondies interdisciplinaires	Lors de révisions, reprendre le modèle de programme, impliquer les responsables de formation, définir des critères clairs pour la reconnaissance des établissements, définir judicieusement les objectifs de formation	Moins de temps nécessaire pour mettre en œuvre les programmes	😊
2.2	Implémentation de la formation postgraduée basée sur les compétences dans tous les programmes et établissements de formation de Suisse	<ul style="list-style-type: none"> - Phases pilotes dans chaque discipline - Développer une app EPA 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 disciplines converties aux EPA d'ici 2025 (c.-à-d. les EPA ont terminé le processus des révisions) - 5 disciplines en phase pilote - App EPA développée d'ici 2025 	😐
2.3	Garantie du succès de l'enseignement des objectifs de formation généraux et spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Projet « Objectifs de formation généraux » - Cadastre des offres et actualisation (numérisation, santé planétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet mis en œuvre - Évt. avec plate-forme de formation continue 	😐
2.4	Coordination et reconnaissance des contenus de la formation universitaire pour la formation postgraduée	À traiter lors de la Journée de réflexion (Collège des doyens) et en direct avec les instituts de formation	- Psychiatrie comme première discipline ?	😐
2.5	Organisation de visites pour évaluer et développer / soutenir les établissements de formation postgraduée ; intégration des cabinets formateurs et autres institutions ambulatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la position des établissements de formation postgraduée (y c. envers la direction de l'hôpital, etc.) - Augmenter le nombre des visites - Définir des standards et les appliquer - Vérifier le succès des visites 	Nombre de visites >200 par an	😊

N°	Sous-objectifs	Mesures	Variables / objectifs	Objectif atteint
2.6	Élaboration de concepts de formation postgraduée par tous les établissements de formation	Vérifier le concept de formation postgraduée lors d'un changement de responsable, de nouvelle reconnaissance, de changement de catégorie, de résultats insuffisants à l'enquête de l'EPFZ et de contrôles aléatoires	Nombre de concepts de formation postgraduée actualisés : 80 % inférieurs à 5 ans	☺
2.7	Réalisation et optimisation de l'enquête auprès des médecins en formation postgraduée	Démarrer le projet d'enquête électronique (via le logbook électronique)	Réponses >70 %	☺
2.8	Développement des offres <i>Teach the Teacher</i>	Développer des offres de formation pour toutes les formatrices et tous les formateurs ; en collaboration avec le RCP et développement d'un projet propre à l'ISFM Cours de base, avancés et experts Création d'une Swiss Faculty Summer-School	Offre suffisante, d'abord 2x3 ateliers RCP/an, premiers ateliers ISFM dès 2021 au plus tard Chaque établissement de formation postgraduée compte un <i>Medical Educator</i> (MME ou attestation cours ISFM ou équivalent)	☺
2.9	Les décisions d'octroi de titres de spécialiste, formations approfondies, attestations de formation complémentaire et formations approfondies interdisciplinaires se fondent sur les principes de légalité, de pertinence et d'intelligibilité	Former les collaboratrices et collaborateurs dans le but d'optimiser la qualité de l'exposé des motifs dans les décisions	- Taux de recours acceptés par le Tribunal administratif fédéral/Tribunal fédéral : 0 - Taux d'oppositions : <3 % - Enquête satisfaction clients (« La décision était-elle compréhensible pour vous ? ») : >50 % donnent la note de 4 ou 5	☺

N°	Sous-objectifs	Mesures	Variables / objectifs	Objectif atteint
2.10	Optimisation des processus internes à tous les niveaux, traitement rapide des demandes de titres et des demandes de reconnaissance des EFP	Examiner l'adéquation des cahiers des charges et les mesures permettant d'améliorer l'efficacité des processus, les mettre en œuvre au sein du secrétariat / de la direction, compenser les faiblesses du système de milice par de la formation, un soutien et une optimisation des outils informatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation de réception immédiate : < 2 jours - Durée de traitement moyen des demandes de titres par le secrétariat de l'ISFM : < 10 jours - Durée de traitement moyen des demandes de titres par la CT : < 10 jours - Durée de traitement moyen total (de la réception à la reconnaissance) : < 20 jours - Réponse aux demandes reçues par voie électronique : < 2 jours (90 %) 	☹
2.11	Optimisation du site internet et du logbook électronique en tant qu'outils principaux pour planifier et contrôler l'octroi des titres	- Introduction du logbook 2.0 d'ici fin 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête auprès des clients : <ul style="list-style-type: none"> • 90 % des candidats sont en mesure de remplir le formulaire de demande électronique • 80 % des candidats n'ont aucune difficulté particulière à envoyer la demande par voie électronique • 80 % des utilisateurs du site trouvent rapidement et simplement les informations recherchées • 70 % des candidats utilisent le site régulièrement (>5x par mois) - Logbook fiable, fonctionnel et convivial d'ici fin 2022 	☹

N°	Sous-objectifs	Mesures	Variables / objectifs	Objectif atteint
2.12	Satisfaction élevée des « clients »		Enquête auprès des clients concernant l'amabilité/la disponibilité et les compétences : > 90 % donnent une note de 4 ou 5 (sur une échelle de 5)	☺

Objectif 3 : L'ISFM conçoit une formation continue et une évolution professionnelle tournées vers l'avenir (*continuing professional development*)

N°	Sous-objectifs	Mesures	Variables / objectifs	Objectif atteint
3.1	Entretien et déploiement de la plate-forme de formation continue pour toutes les sociétés de discipline	- Déploiement de la plate-forme de formation continue (registre central de toutes les sessions de formation)	- La plupart des sessions de formation continue sont enregistrées sur la plate-forme - La participation aux sessions de formation continue peut être reprise automatiquement dans le protocole individuel au moyen d'un code QR	☹️
3.2	Le diplôme de formation continue est reconnu par tous les cantons et assureurs pour documenter le devoir de formation continue. Les cantons assument leurs devoirs.	Collaboration avec les directions de la santé et l'OFSP (aucune recertification et aucune disposition légale inutile)	- < 90 % des médecins soumis au devoir de formation continue ont obtenu un diplôme.	☹️
3.3	Intégration du diplôme de formation continue dans le MedReg et dans le TARDOC (condition pour la facturation)	Collaboration avec l'OFSP et la FMH	Tous les diplômes de formation continue figurent dans le registre officiel des médecins	
3.4	Structuration pertinente et développement de la formation continue dans le sens d'un <i>continuing professional development</i> (CPD)	Positionnement clair de l'ISFM à l'égard de l'OFSP en tant qu'organisation médicale responsable de la mise en œuvre de la Réglementation pour la formation continue en collaboration avec les sociétés de discipline. Examiner les possibilités d'optimisation : cursus FC structuré à titre de recommandation, possibilités de l'autoévaluation et d'une évaluation de soutien par les pairs, recours à de nouveaux instruments (p. ex. EPA) pour le développement professionnel	Mandat aux sociétés de discipline et collaboration avec elles : recommandations de cursus central pour la FC, offre d'autoévaluation ou d'évaluation facultative après une pratique professionnelle de longue durée.	☹️

6. Controlling stratégique

Avec l'objectif permanent d'« évaluer, comparer et influencer positivement », le comité de l'ISFM contrôle régulièrement la mise en application des objectifs et sous-objectifs en confrontant ce qui a été prévu à ce qui existe réellement.

Le contrôle annuel des objectifs s'effectue d'une part au moyen d'indicateurs, d'autre part en évaluant l'avancée des mesures de mise en œuvre.

Les personnes compétentes expliquent les variations entre ce qui est prévu et ce qui existe réellement.

Les objectifs clés sont déterminants pour formuler les objectifs annuels et définir le budget de l'ISFM.

Mises à jour :

- 21 novembre 2013 (plénum ISFM)
- 9 octobre 2014 (direction ISFM)
- 26 novembre 2015 (plénum ISFM)
- 3 novembre 2016 (direction ISFM)
- 1^{er} décembre 2016 (plénum ISFM)
- 22 novembre 2018 (plénum ISFM)
- 23 juin 2022 (comité ISFM)